

**Colmar**

# Incendie au foyer Espoir : un homme mis en examen et écroué

Moins de deux jours après le sauvetage de trois personnes par les pompiers, lors de l'incendie nocturne qui a ravagé un centre d'hébergement et de réinsertion sociale de l'association Espoir à Colmar, un homme a été mis en examen par un juge d'instruction.

J-F.S. - 19 janv. 2025



Le feu s'est manifestement déclaré dans la chambre du résident mis en examen, à l'arrière du bâtiment (ci-dessus), avant de dévaster notamment une grande partie de la toiture. Photo Jean-Frédéric Surdey



Une grande partie de la toiture est détruite. Photo Jean-Frédéric Surdey



Une grande partie de la toiture est détruite. Photo Jean-Frédéric Surdey



Le foyer Tjibaou, rue de la Fecht à Colmar, après l'incendie, ce samedi 18 janvier. Photo Jean-Frédéric Surdey



Un homme d'une soixantaine d'années, arrivé très récemment au foyer Tjibaou, a été interpellé peu après le début du sinistre. Photo Jean-Frédéric Surdey



Le parquet a ouvert une information judiciaire pour destruction par moyen dangereux ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à huit jours. Photo Jean-Frédéric Surdey

Dans la nuit du vendredi 17 au samedi 18 janvier, le feu s'est manifestement déclaré dans la chambre de ce résident, un homme d'une soixantaine d'années arrivé très récemment au foyer Tjibaou, rue de la Fecht à Colmar. Interpellé peu après le début du sinistre, indemne, il était alcoolisé, mais pas massivement.

Le parquet a ouvert une information judiciaire pour [destruction par moyen dangereux ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à huit jours](#). La durée de cette ITT, concernant l'un des deux résidents légèrement blessés, peut encore évoluer.

## Les investigations se poursuivent

Si l'une des deux victimes, une quinquagénaire en fauteuil roulant, a été légèrement blessée à une cheville, d'où une incapacité totale de travail fixée à trois jours par un médecin, l'ITT pour l'autre victime n'est pas déterminée définitivement. Considéré comme intoxiqué plutôt légèrement par les fumées, cet homme de 28 ans, secouru par les pompiers alors qu'il était inconscient, a rapidement repris connaissance dans le véhicule des secours avant d'être conduit à l'hôpital. Deux autres résidents, réfugiés l'un sur le toit et l'autre au niveau d'une fenêtre, avaient été évacués par les pompiers.

« Des éléments laissant penser à un incendie volontaire, la piste criminelle est privilégiée, mais les investigations se poursuivent afin de déterminer les circonstances exactes de la commission des faits », souligne le parquet de Colmar. Déféré ce dimanche au tribunal judiciaire, le suspect a été placé dans la soirée en détention provisoire, conformément aux réquisitions.